

## **PROVINCE DE LUXEMBOURG : ASSEMBLEE PROVINCIALE (1)**

NEUFCHATEAU - Salle de la Cinse (Marché couvert) **lundi 25 janvier 2010 – 19h15**

Présents pour le CP : Marie-Hélène Albert, Michel Balon, Roger Drugmand, Jean-Marie Fivet, Paul Groos, Luc Henin et Francis Léonard / Excusé : Bernard REYNOLDS (raisons professionnelles).

Présents pour le CDA : Lucien Lopez

Présents pour les Parlementaires : Michel Thiry et André Samu ; Pas de représentant pour le CJP.

La séance est ouverte, sous la présidence de Jean-Marie Fivet, à 19h30

### **1. Vérification des pouvoirs**

*Majorité simple : approbation des comptes, rapport des commissions, vote de personnes, ...*

*Majorité des 2/3 : approbation de l'urgence, amendements des règlements et modification à la formule des championnats (PC 65)*

22 clubs ont été invités, deux clubs sont absents : 0927 - 2623.

Le club de Marche arrivé en retard, est toutefois accepté à assister à l'Assemblée.

Total des voix : 236 | Voix présentes à l'assemblée : 215 | Quorum de vote : maj.simple : 113 ; maj. des 2/3 : 150

### **2. Allocution du Président**

Jean-Marie Fivet présente ses vœux à l'assemblée, souligne la présence du secrétaire général, M. Lopez puis rappelle les règles de fonctionnement de l'assemblée. Il invite les membres de l'assemblée à moment de recueillement en mémoire des membres disparus dans les familles du basket provincial.

### **3. Informations aux clubs**

Lucien Lopez présente aux délégués des clubs, le **projet Mobistar**. Il insiste sur l'impact économique que peut avoir ce projet. Une économie estimée entre 15 et 22.000 euros peut être perçues dans le budget AWBB.

Les membres présents estiment le montant du poste « téléphonie » très important et restent indécis quant aux effets de la proposition faite.

Le Secrétaire Général informe les clubs des décisions prises quant aux nouvelles normes des **dimensions des terrains**. Il rappelle qu'un courrier a été adressé aux clubs afin de connaître les dimensions actuelles des espaces de jeu. Il invite les responsables à lui communiquer les informations nécessaires.

Le groupe PARLUX rappelle les principales décisions de l'AG de novembre 2009. Cette AG a fait l'objet d'un procès verbal dont la non- indexation du TTA. Un rappel est fait, aux clubs, des **frais les plus fréquents**, qui avec une rien d'attention, peuvent leur permettre certaines économies

- PC 1 – obligations des clubs : 17.00 € (prime, amendes quota régularité arbitres)
- PC 16 - documents absents : 4.20 € (seniors), 2.90 € (jeunes)
- PC 59 - changement au calendrier: 19.80 € (seniors), 14.20 € (jeunes)
- PC 66 - résultats non communiquées : 8.50 € (seniors), 4.20 € (jeunes)

A noter que pour la saison 2010-2011, les champions provinciaux (P1M et P1D) paieront, pour la licence collective, le même montant que celui prévu en provinciale.

### **4. Rappel des modalités pour les play-offs(P1M)**

L'organisation des play-offs (P1M) est subordonnée à la participation de quatre équipes. Toute équipe souhaitant participer aux play-offs enverra au secrétariat provincial, son inscription, **au plus tard le 1er mars**

Les clubs inscrits pour les PO prennent l'engagement de ne pas refuser la montée.

Il appartiendra au CP de fixer les modalités d'organisation définitive en fonction des inscriptions reçues. La priorité ira aux équipes classées en ordre utile au terme de la compétition classique.

Si quatre équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

1603 : regrette que l'inscription aux PO en P1M permette aux clubs d'effectuer un choix ; choix qui n'est pas possible pour les P1D, ce qui représente une certaine injustice.

### **5. Organisation prochaines compétitions.**

Rappel des modalités de montées et descentes, en MM : un montant en R1M + un descendant en P2M + un descendant supplémentaire par équipe relégable de régionale (*Bonne nouvelle, Bertrix poursuivra la saison prochaine, au moins en R2M...*) Pour compléter la série, deux montants de P2M sont prévus (les finalistes du tour final)

1655 : regrette la pratique actuelle, qui rend impossible l'accession d'une équipe supplémentaire pour la province, en compétition régionale.

## **Propositions MESSIEURS**

P1M : série à 14 équipes / PAS DE CHANGEMENT !!! même si le souhait du CP serait de passer à 12 équipes, et ce par souci de disponibilités dans le calendrier (programme pratiquement interrompu)

P2M : actuellement 10 (série A) + 11 (série B) + 7 (spéciale) soit 28 équipes

A. Deux séries à 8 équipes : Formulaire similaire à l'organisation antérieure chez les dames = compétition en 2 tours et création d'une P3M (reprenant équipes spéciales et équipes de bas de classement de la saison en cours) pour un championnat complet offrant plus de rencontres

B. Trois séries de 10 ou 12 équipes (toutes catégories confondues)

Les clubs sont invités à réfléchir aux différentes propositions et seront appelés à se prononcer lors de la 2<sup>ème</sup> AP, prévue le vendredi 28 mai 2010.

## **Propositions DAMES**

Le nombre d'équipes actuelles (14) ne permet pas d'envisager de nouvelles propositions.

La ou les séries seront établies en fonction du nombre d'inscription.

## **Propositions JEUNES**

Remplacement des têtes brûlées (proposition 2201).

Philippe Halbardier présente son idée. Son projet n'est pas retenu : 13 pour sur 215.

Il appartiendra toutefois à l'AP de mai de faire, éventuellement d'autres propositions ; dans le cas contraire, l'application stricte des statuts sera en vigueur pour la prochaine saison.

2566 : Réflexion doit être faite sur l'organisation de la compétition U12. Des propositions sont attendues.

## **6. Divers**

**UN DIVERS, NE PEUT, EN AUCUN CAS FAIRE L'OBJET D'UN VOTE DE L'ASSEMBLEE.**

Le Comité Provincial a pris acte des divers suivants.

1. 1020 : réorganisation de certaines compétitions en cours de saison (possibilité d'établir un calendrier choix des dates)

Demandes non transmises, sous la forme, toutefois acceptées par l'AP

2. 1500 : compétition filles (reclassement année suivante) : les compétitions filles et garçons sont deux compétitions distinctes, le CP accepte l'association pour permettre aux équipes filles de jouer plus de rencontres.

3. 1500 : trop de rigueur délais pour modification calendrier U12

4. 1500 : diplômes honorifiques pour petits panneaux

Le CP entend les doléances du club, qu'il ne juge, toutefois, pas d'ordre général

### Rappels administratifs Comité Provincial

- Organes provinciaux incomplets : information auprès du groupe PARLUX pour les modalités de candidatures.
- Communications des résultats : respect des consignes telles que demandées sur le site.
- Adresses BASKETLUX.BE, en fonction de votre information à communiquer.
  - secretariat@ = problème lié au secrétariat (ordre administratif)
  - resultats@ = communication des résultats
  - arbitrage@ = demande CFA
  - calendrier@ = information modification calendrier (uniquement projet finalisé)
- Organisation des finales : date limite pour les candidatures, le 1<sup>er</sup> mars 2010.
- Listes PC 53, présentes dans les fardes de licences
- Modifications au calendrier, suite aux remises : date limite, le lundi 1<sup>er</sup> février 2010.

La séance est clôturée à 21h20 par quelques mots de conclusion de Lucien Lopez, représentant l'AWBB

POUR LE COMITE PROVINCIAL,  
FIVET Jean-Marie (président) | GROOS Paul (secrétaire)